



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial 12 EXT.COM

WHC/17/12EXT.COM/5

Paris, 15 novembre 2017

Original: anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

**Douzième session extraordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI
15 novembre 2017, 14h00-15h00**

**Rapport des décisions adoptées
par le Comité du patrimoine mondial
lors de sa 12^e session extraordinaire (UNESCO, 2017)**

1. OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Pas de décision.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision: 12 EXT.COM 2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/17/12EXT.COM/2,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.

3. ÉLECTIONS DU BUREAU DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Décision : 12 EXT.COM 3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Rappelant sa Décision **41 COM 16**, adoptée à sa 41^e session (Cracovie, 2017),
2. Élit, conformément à l'Article 13.1 du Règlement intérieur, son Bureau avec la composition suivante :
 - **Présidente : S. Exc. Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa (Bahreïn)**
 - **Vice-Présidents : Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Espagne, Zimbabwe**
 - **Rapporteur : Mme Anna Zeichner (Hongrie)**dont les mandats vont débiter à la fin de la 12^e session extraordinaire du Comité (UNESCO, 2017) pour s'achever à la fin de la 42^e session du Comité (2018) ;
3. Décide que le Bureau de sa 43^e session (2019) sera élu à la fin de la 42^e session du Comité (2018), conformément à l'Article 13.1 du Règlement intérieur ;
4. Décide également que sa 42^e session se tiendra à **Manama (Bahreïn) du 24 juin au 4 juillet 2018.**

4. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Décision : 12 EXT.COM 4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC/17/12EXT.COM/4,

2. Décide d'approuver la demande d'assistance internationale des Palaos intitulée « Répondre à la menace que représente l'introduction de chats errants dans le Lagon sud des îles Chelbacheb, inscrit au patrimoine mondial », pour un montant de 139 505 dollars E.U. sur le budget de l'assistance d'urgence.

5. QUESTIONS DIVERSES

Pas de décision.